

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE ROANNE
CANTON DE RENAISON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 27 février 2023 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis à la salle des fêtes de Saint Romain d'Urfé, le 23 février 2023 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MEUNIER Ingrid, BATTANDIER Maud, ROUX Lorraine, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, LOIZZO Laurent, CLEMENCON Thierry, ESPINASSE Patrice, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, SIETTEL Thomas, GOUTORBE Stéphane, PONCET Pascal, COMPAGNAT Michel, VIETTI Dominique, MOISSONNIER Clément, CHABRE Michel, CAZORLA Dominique, CHABRIER Alexandre, MONAT Pascale, LUGNE Isabelle.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : BARLERIN Emmanuelle, ROYER Jean-Paul.

Absents excusés : BRUEL Laurent, PEREZ Gérard, CROZET Guy.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Séverine PRAS est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : CONTROLES PERIODIQUES DU SPANC :

M. le Président soumet à l'assemblée le rapport suivant :

L'article L2224-8 du CGCT prévoit une périodicité obligatoire pour les contrôles des ANC tous les 10 ans.

La CCPU a repris la compétence SPANC au 1er janvier 2019 suite à la dissolution du SYMILAV.

Jusqu'à présent la CCPU a réalisé uniquement les contrôles de conception et de bon fonctionnement des installations nouvelles et les contrôles obligatoires dans le cadre de ventes immobilières.

Les derniers contrôles périodiques des installations ont été réalisés en 2017.

LA CCPU dispose d'un marché à bon de commandes avec la SAUR pour la réalisation de ces prestations.

Compte tenu du nombre d'installations concernées, il convient de relancer une campagne de contrôles dès 2023.

Suite à l'exposé de M. le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

RF
SOUS PREFECTURE DE ROANNE
Le conseil Communautaire,
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 01/03/2023
042-244200820-20230223-DE_2023_012-DE

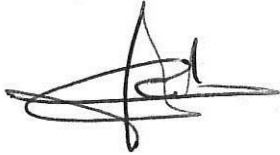
Par 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Article premier : DECIDE de relancer une campagne de contrôles périodiques des ANC en 2023 ;

Article 2 : DECIDE de missionner la SAUR pour relancer les contrôles périodiques pour les usagers de la CCPU.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 23 février 2023
Le Président,
Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS D'URFÉ
" Maison du pays d'Urfé "
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le ...
et de la publication le ...
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président
Charles LABOURE

La secrétaire de séance,
Séverine PRAS



Mis en ligne sur www.ccpu.fr le 2 mars 2023

RF SOUS PREFECTURE DE ROANNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/03/2023 042-244200820-20230223-DE_2023_012-DE